

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 9 octobre 2002 de M. Daniel Sormanni, intitulée: «Le Fonds chômage a-t-il été augmenté à 3 millions?»

TEXTE DE LA QUESTION

L'arrêté PA-30, voté le 25 juin 2002, augmentant la ligne budgétaire du Fonds chômage de 2 millions à 3 millions de francs a-t-il été mis en action à l'échéance du délai référendaire?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Datées du 30 octobre 2002, des «Informations complémentaires au rapport pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002 «Action contre le chômage 2002», ont été transmises au Conseil municipal et répondaient à la question de M. Sormanni.

Le texte de ce document débutait ainsi: «Le Conseil administratif entend apporter des informations complémentaires au rapport du Service des ressources humaines concernant l'action contre le chômage relatif au premier semestre 2002 et répondre ainsi à la question écrite QE-88 de M. Daniel Sormanni, du 9 octobre 2002, intitulée: «Le Fonds chômage a-t-il augmenté à 3 millions?».

Ce document figure dans le *Mémorial* N° 22 de la 160^e année, séance du Conseil municipal du 20 novembre 2002, aux pages 2747 à 2750.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 4 avril 2007.